



Projet éducatif petite enfance



du CCAS d'Orléans

• 2022 •

Direction de la Petite Enfance
69 rue Bannier - 45000 Orléans
02 38 68 46 64

#Orleans     
www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie

Projet éducatif Petite Enfance 2022

Le projet éducatif de la direction Petite Enfance du CCAS d'Orléans définit les objectifs communs aux divers établissements, et les repères sur les besoins fondamentaux de l'enfant, dans un climat rassurant par les relations constructives des adultes qui l'entourent. Il est un gage de qualité et de cohérence pour tous les établissements gérés par le CCAS.

Le projet éducatif Petite Enfance détermine un cadre de référence commun conduisant à une harmonie pédagogique. Il définit les objectifs généraux des établissements, tout en laissant place à des initiatives répondant aux besoins spécifiques identifiés par les structures implantées au sein des quartiers.

Ce projet a été construit de façon participative par des professionnels de l'accueil des enfants et de leur famille. Il sert de base d'intervention à tous les professionnels travaillant au sein des structures. Cet outil permet à chacun d'adopter une attitude cohérente avec les autres membres de l'équipe, dans le respect et l'intérêt de l'enfant. Ce projet est mis à la disposition des familles fréquentant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la ville.

D'un point de vue réglementaire, 3 décrets successifs régissent l'organisation des crèches et du personnel :

- Décret du 1^{er} août 2000 (N° 2000-762)
- Décret du 20 février 2007 (N° 2007-230)
- Décret du 7 juin 2010 (N°2010-613)
- Décret du 30 août 2021 (N°2021-1131)

La direction Petite Enfance poursuit par son offre d'accueil, les objectifs suivants :

- Offrir aux familles des modes d'accueil diversifiés pour répondre au mieux à leurs demandes d'accueil de leur(s) enfant(s) de 10 semaines à 5 ans selon leurs besoins. Leur permettre de concilier vie professionnelle-vie familiale-temps libre.
- Assurer un accueil collectif qui permette une mixité sociale
- Proposer un accueil de qualité qui tienne compte de la sécurité physique, émotionnelle, psychique des enfants en respectant leur rythme, leurs besoins et leurs compétences
- Offrir aux enfants un éveil culturel et artistique quel que soit le lieu d'accueil
- Proposer une place aux familles par une participation possible dans la vie de l'EAJE.

Pour se faire, les structures Petite Enfance de la ville d'Orléans sont nombreuses, variées et réparties sur le territoire. Des modalités d'accueil différentes ont été mises en place pour élargir la réponse apportée aux familles. Chaque établissement travaille avec une équipe pluridisciplinaire pour permettre d'accueillir les enfants et leur famille dans des conditions optimum quotidiennes, mais aussi dans la durée.

Sommaire

CHAPITRE 1	LES LIEUX D'ACCUEIL DE LA VILLE	p. 5
	A • Des structures variées	p. 5
	B • Des modalités d'accueil au plus proche des besoins	p. 7
	C • Procédure d'admission	p. 8
	D • Les relations avec les organismes extérieurs et partenaires internes : les modalités	p. 8
CHAPITRE 2	LES PROFESSIONNELS	p. 9
	A • Composition des équipes et rôles sur l'ensemble des structures	p. 9
	B • Les stagiaires et les apprentis, le partenariat	p. 11
	C • Les valeurs professionnelles fondement du travail	p. 11
CHAPITRE 3	L'ACCUEIL DES ENFANTS	p. 14
	L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique	p. 15
	A • Les enfants ont besoin de se sentir rassurés	p. 16
	B • Le jeu, activité essentielle de l'enfant	p. 19
	L'aménagement de l'espace	p. 20
	Le jeu	p. 20
	Les jouets et autres objets	p. 21
	Les temps collectifs en crèche familiale	p. 21
	C • Le positionnement du professionnel	p. 22
CHAPITRE 4	LES PARENTS	p. 22
	A • Un accueil individualisé et progressif des parents	p. 22
	B • Le parent, premier éducateur de l'enfant	p. 22
	C • La posture du professionnel dans l'accompagnement à la parentalité	p. 23
	D • Des structures petite enfance ouvertes aux parents	p. 25
	Conclusion	p. 26
	ANNEXES	p. 27

Les marqueurs pédagogiques déclinés dans le projet éducatif sont organisés en 3 orientations :

Le travail d'équipe qui est porté par :

Réflexion professionnelle continue
Communication d'équipe efficace



L'accueil de l'enfant qui inclut :

Bienveillance dans l'accueil de l'enfant et de sa famille
Respecter le rythme de l'enfant
Accompagner l'enfant dans son autonomie
Favoriser l'expression des émotions de l'enfant
Respect de l'individualité dans le collectif



L'accueil des familles et la place donnée aux parents essentiels à notre travail :

Intégration des familles dans le quotidien des structures
Information des familles



La ville d'Orléans a fait le choix de répartir sur le territoire les lieux d'accueil et de proposer des structures suffisamment variées pour répondre du mieux possible aux besoins recherchés par les familles. Il s'agit d'une question qui est en réflexion permanente, afin de faire correspondre au mieux l'offre d'accueil et les besoins des familles en constante évolution.

A Des structures variées

À partir de l'étude des besoins, la Mairie a ouvert des crèches, haltes garderies, crèches familiales, mini-club et accueils passerelle répartis sur le territoire orléanais. À cela s'ajoutent un Relais Petite Enfance (anciennement Relais assistants maternels) et un Lieu d'accueil enfants-parents.

Les différentes structures :

L'accueil collectif :

Accueil régulier, réservé prioritairement aux enfants dont les parents exercent une activité. Ces enfants sont accueillis à temps plein ou partiel dans un même établissement.

L'accueil familial :

Accueil régulier chez une assistante maternelle, réservé prioritairement aux enfants dont les parents exercent une activité. Les assistantes maternelles sont recrutées par la ville et encadrées par une Puéricultrice et une Educatrice de Jeunes Enfants.

La halte-garderie :

Structure proposant un accueil ponctuel entre 2h et 20h par semaine aux enfants dont les parents n'exercent pas nécessairement une activité. Il a l'avantage d'être souple selon les besoins des familles.

L'accueil en mini-club :

Structure permettant aux enfants âgés de 2 à 3 ans de passer progressivement du milieu familial au milieu collectif avant leur entrée à l'école. Ils peuvent être accueillis 1 ou 2 demi-journées parsemaine.

A.1 • En gestion municipale :

Au Nord et centre d'Orléans :

- 9 crèches collectives dont 1 confiée à un délégataire via une concession de service public
- 1 crèche familiale sur plusieurs quartiers
- 3 mini clubs (accueil passerelle)
- 2 haltes garderies

Au Sud d'Orléans :

- 2 crèches collectives
- 2 crèches familiales
- 1 lieu d'accueil enfants-parents
- 2 haltes garderies

A.2 • En réservation de berceaux par marché public :

Au Nord et centre d'Orléans :

- Les Artistes : crèche de 25 places, gérée par Crèches de France, pour laquelle la ville a réservé 16 berceaux
- Pomme d'Api : crèche de 30 places, gérée par La Maison Bleue avec 20 berceaux réservés par la ville

Au Sud :

- Les 3 P'tites Fées : crèche de 60 berceaux, gérée par Crèches de France, pour laquelle ont été réservés 15 berceaux
- La Luciole : gérée par People and Baby avec 10 berceaux réservés sur les 50 places
- Les Marcellins : gérée par Crèche Attitude, 30 places dont 20 réservées par la ville

A.3 • Crèche parentale :

Le P'tit Mouflet est une crèche parentale associative subventionnée par la ville d'Orléans. Il s'agit d'un mode d'accueil où l'un des parents participe pour une ½ journée par semaine au fonctionnement de la crèche. Les parents participent également aux travaux, aux achats, à la gestion administrative et financière de l'établissement ; c'est l'une des conditions d'accueil.

A.4 • Le Relais Petite Enfance (RPE)

La ville d'Orléans est couverte par le RPE sur l'ensemble du territoire :

- quartier Madeleine-Dunois
- quartier Blossières
- quartier Centre-ville
- quartier Gare
- quartier Bourgogne- Droits de l'Homme
- quartier Saint Marceau
- quartier La Source

Le RPE a plusieurs missions :

- Point d'accueil permanent pour le public en centre-ville : familles, assistants maternels. Pour des questions sur les modalités d'accueil dans les différents établissements de la ville, questions sur les contrats entre parents et assistants maternels, sur la législation ...
- Inscription des enfants pour l'accueil régulier en crèche : en rendez-vous ou via le portail famille de la ville, par mail.
- Animation de temps d'accueils collectifs pour les assistants maternels par quartier et sur inscription selon un planning hebdomadaire.
- Accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels (rencontre parents/assistant maternel par quartier, mise en place d'une journée nationale de formation,...) et dans tous les quartiers de la ville.

Les cinq animatrices assurent une permanence au CCAS, 69 rue Bannier.

A.5 • Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Chocolatine est un lieu d'accueil au Sud d'Orléans, ouvert 3 demi-journées par semaine.

Le LAEP a pour mission de lutter contre l'isolement des familles puisqu'il permet à celles-ci de se rencontrer et d'échanger sur des préoccupations communes autour de l'éducation des enfants. De créer du lien et de répondre au besoin de socialisation des enfants. Mais également d'avoir un rôle de prévention autour des premiers liens d'attachement et d'accompagnement à la parentalité. Le LAEP apporte un appui aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale par le biais des échanges avec les professionnels et les autres parents.

Ce lieu est gratuit et anonyme, pour le ou les enfants accompagnés par un adulte référent qui est responsable de l'enfant. Il n'y a pas d'inscription préalable.

Annexe 1 : Liste des structures

B Des modalités d'accueil au plus proche des besoins

• L'accueil régulier :

Il s'agit d'un accueil récurrent avec un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires. Il existe 2 types de contrats possibles : l'un incluant la présence de l'enfant pendant les périodes de vacances scolaires, et le second où l'enfant ne sera jamais accueilli pendant ces périodes. Plusieurs établissements accueillent prioritairement les familles ayant besoin d'horaires élargis : après 18h30, ou le samedi.

L'accueil régulier n'est possible que dans les crèches collectives ou familiales. L'attribution des places est effectuée dans le respect du Règlement d'attribution des places en établissement d'accueil de jeunes enfants de la direction Petite Enfance.

• L'accueil périscolaire :

Les enfants scolarisés âgés de moins de 5 ans ayant déjà fréquentés la crèche, dont les deux parents ou le parent isolé travaillent, peuvent être accueillis dans les établissements en fonction des places disponibles. Cet accueil se fait également sur la base d'un contrat établissant une récurrence des jours et des horaires.

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et/ou les vacances scolaires de la zone B.

• Les crèches collectives :

Elles sont réparties sur la ville pour permettre aux familles de trouver une crèche au plus près de leur domicile ou sur leur lieu de trajet domicile-travail.

• L'accueil familial :

Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle, agréée par le Président du Conseil Départemental, employée et rémunérée par le C.C.A.S. dans le cadre d'une crèche familiale. L'assistante maternelle est ainsi encadrée par une puéricultrice ou une éducatrice de jeunes enfants. Pour les accueils réguliers, un minimum de 35 heures est exigé.

• L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel correspond à un besoin d'accueil ponctuel et non récurrent

• Halte-garderie :

Les enfants sont accueillis de 2 heures minimum à 20 heures maximum par semaine.

• Urgence

Les enfants n'ayant jamais fréquenté la structure peuvent être admis en urgence, pour des besoins imprévus. Exemple de situation : hospitalisation d'un parent, rupture du mode d'accueil de l'enfant, entretien d'embauche, urgence sociale (...)

L'accueil ne peut être inférieur à 2 heures et ne peut pas dépasser 2 semaines consécutives.

• Places réservées : Pôle Emploi, PMI

• Partenariat avec Pôle Emploi :

Des places sont réservées dans deux crèches collectives (une au Nord : crèche collective des Blossières et une au Sud la crèche collective Bolière) en faveur des demandeurs d'emploi.

Un partenariat est mis en place afin de permettre et favoriser l'octroi d'une place en crèche pour un enfant dont le parent est orienté par Pôle emploi dans le cadre d'un retour à l'emploi (y compris formation qualifiante). Ceci dans le but de favoriser une demande ponctuelle ou d'une durée plus longue (plusieurs semaines à plusieurs mois).

• Réservation de places par la Protection maternelle et infantile (PMI) :

Certaines familles domiciliées à Orléans rencontrent des difficultés tant sur le plan éducatif que social et font, à ce titre, l'objet d'un accompagnement par le service PMI du Département. L'accueil des enfants sur des places réservées PMI permet une intégration sociale des familles et une prévention médico-psycho-sociale pour l'enfant. Les places réservées PMI jouent un rôle déterminant dans l'accueil des familles et de leurs enfants.

Les lieux d'accueil de la Ville

C Procédure d'admission

(cf annexe : 2 règlements : attribution des places et fonctionnement)

C.1 • Conditions et pré-inscription

Les familles qui souhaitent un accueil régulier dans l'un des établissements, doivent préalablement s'inscrire en liste d'attente. Leur dossier est examiné par la commission d'attribution des places (une commission par mois, sauf en août), selon les critères définis par le règlement d'attribution des places.

C.2 • Accueil en halte-garderie et Accueil d'urgence

L'inscription est réalisée directement auprès du responsable de la structure.

C.3 • Tarification

Celle-ci est calculée lors de l'acceptation de la place en crèche. Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus indiqués par la CAF, via le site Cafpro, dans le respect des barèmes établis par la CNAF. Les couches et les repas sont fournis par l'établissement, sans supplément tarifaire.

C.4 • Visite médicale d'accueil et suivi

Une visite médicale par le pédiatre du CCAS d'Orléans est obligatoire pour les enfants de moins de 4 mois, ou selon la situation de l'enfant (besoin médical spécifique/handicap). Si besoin, une psychomotricienne et une psychologue peuvent intervenir dans les établissements à la demande des équipes selon les besoins repérés.

D Les relations avec les organismes extérieurs et partenaires internes : les modalités

a • Le service Protection maternelle et infantile du Conseil Départemental (PMI) : il assure le suivi et le contrôle de la structure qui donnent lieu à la transmission d'un compte-rendu de visite. Un rapport annuel sur l'état du personnel de chaque établissement d'accueil du jeune enfant est adressé en début de chaque année. Il délivre l'avis technique qui autorise la structure à fonctionner. Toute modification d'avis technique doit être transmise à la PMI pour validation. Travail partenarial également pour les enfants orientés par la PMI. L'accueil des enfants fera l'objet de la rédaction d'un PAI tripartite : la responsable de la structure, les parents et la professionnelle de la PMI.

b • La Caisse d'allocations familiales du Loiret (CAF) : assure l'accompagnement technique sur le portage financier des nouveaux projets et participe financièrement au fonctionnement de la structure par le biais de la Prestation de Service Unique.

c • Collaboration avec des partenaires externes tels que le jardin d'enfants spécialisé (JES), les Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP), les Centres Médico-Psychologiques (CMP), l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) d'Olivet, et le cas échéant, avec certains professionnels paramédicaux...

d • Collaboration avec des partenaires internes de la mairie d'Orléans : les Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP), les Centres Médico-Psychologiques (CMP), l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) d'Olivet, la direction des ressources humaines (gestion du personnel, service qualité de vie au travail...), Service appui ressources (SAR) (gestion du personnel, suivi budgétaire et comptable), la direction des grands équipements et du patrimoine (travaux de maintenance, réflexion...), la direction de l'espace public (voirie et entretien des jardins), direction de l'informatique, les médiathèques.

Les professionnels



Quel que soit le statut et le type de contrat du professionnel, apprenti, stagiaire, tous sont assujettis à la discrétion et au secret professionnels ; en toute circonstance, que ce soit pendant leur temps de présence sur la structure ou en dehors, que ce soit pendant leur contrat, ou même après son terme.

A Composition des équipes et rôles sur l'ensemble des structures

Chaque professionnel, quelque soit son poste, travaille dans le respect du projet éducatif de la Ville et du projet pédagogique de l'établissement.

A.1 • L'équipe de direction

Le responsable : il est responsable de la qualité de l'accueil des enfants et des familles dans le respect du projet éducatif de la direction Petite Enfance. En tant que chef d'établissement et manager, il est garant du bon fonctionnement de l'établissement (entretien des locaux, organisation du personnel, encadrement hiérarchique, exécution du budget de la structure...).

Quelque soit sa formation initiale, il a un rôle de prévention autour du développement de l'enfant, et de l'accompagnement à la parentalité. Il est garant de l'application du projet pédagogique dans le respect des valeurs éducatives et sociales de la Direction petite enfance, en tenant compte des réglementations et des directives gouvernementales.

Il est l'interlocuteur premier des familles, notamment lors de l'inscription (signature du contrat d'accueil...), en cas de différend...

Si le responsable est de formation Puéricultrice ou Infirmier.ère, il est chargé de la référence sanitaire de sa structure, avec un rôle de prévention, et d'éducation à la santé.

Si le responsable est de formation Educateur.trice de jeunes enfants, il a un regard porté sur le versant pédagogique, sa guidance et son application, et une connaissance affinée du développement de l'enfant dans ses premières années.

Le responsable adjoint : éducateur de jeunes enfants ou infirmier(ière), il est garant du respect et de l'application du projet pédagogique de l'établissement et de l'encadrement des équipes. Il est le relais du responsable, notamment en son absence il est décisionnaire.

La continuité de direction (EJE ou AP) : il est le relais en l'absence de l'équipe de direction.

Pour l'EJE, faisant partie de l'équipe d'encadrement, il manage l'équipe et vérifie l'application sur le terrain des valeurs du projet pédagogique. Il fait partie intégrante de l'équipe auprès des enfants tout en ayant un positionnement hiérarchique à l'équipe. Il a également un rôle de guidance, d'observation, et d'accompagnement des équipes dans le domaine éducatif et pédagogique, et du développement de l'enfant.

Pour l'AP, il n'y a pas de versant hiérarchique, mais un rôle administratif en cas d'urgence, de vérification des absences et présences d'enfants.

A.2 • Les équipes techniques

Le ou la cuisinier(ère) : chargé de la confection sur place des repas, de la gestion des commandes et des stocks, ainsi que de l'élaboration des menus en lien avec le responsable. Il est amené à travailler avec les équipes sur des projets au sein de l'établissement.

L'agent technique, de service : il assure l'hygiène des lieux, du mobilier et du linge. Il peut être amené à remplacer le cuisinier, ainsi qu'à aider l'équipe auprès des enfants selon les besoins de l'établissement.

Les professionnels

A.3 • Auprès des enfants

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) : il assure au quotidien l'accueil et l'accompagnement global de l'enfant en lien avec sa famille, à son domicile, dans le respect des dispositions du projet éducatif de la direction Petite Enfance. Il respecte le rythme des enfants, en l'accompagnant dans sa journée : l'accueil, les activités proposées et en jeux libres, les soins, les repas, le sommeil... selon les compétences de chacun et fait le relais avec les parents sur ce temps de journée. Il a également un rôle de prévention que ce soit concernant l'enfant et sa famille. Il travaille sous la responsabilité d'une directrice et d'une adjointe de la crèche familiale de rattachement.

L'agent de crèche (CAP Petite Enfance) : il assure au quotidien l'accueil et la prise en charge globale de l'enfant en lien avec sa famille. Selon les besoins et les compétences des enfants, il participe à l'organisation de la journée du groupe d'enfants avec l'équipe, en tenant compte des observations qu'il a pu faire pour s'adapter. Il a également un regard attentif auprès de l'enfant et de sa famille. Il s'occupe aussi de l'entretien ménager de la structure et le cas échéant de la cuisine.

L'auxiliaire de puériculture (AP) : il assure au quotidien l'accueil et la prise en charge globale de l'enfant en lien avec sa famille. Il doit organiser la journée du groupe d'enfant en respectant les rythmes individuels, dans une organisation collective, en tenant compte des compétences de chacun des enfants. Il doit faire preuve d'observation pour pouvoir adapter ses propositions mais aussi prévenir l'équipe d'encadrement si une situation est préoccupante. Il est également chargé(e) d'assurer une référence sanitaire dans son unité de travail et de former les nouveaux collègues arrivants. Il participe également à l'entretien des locaux et du linge.

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) : il est garant du travail d'équipe en adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement. Il doit encadrer l'équipe dans un rôle de coordonnateur bienveillant et formateur. Il est spécialisé dans la connaissance du jeune enfant et de son développement et accompagne ainsi l'ensemble de l'équipe dans ce qui est mis en place selon les besoins des enfants collectivement et individuellement. Il assure également la continuité de direction.

A.4 • L'équipe extérieure d'intervenants paramédicaux

Le ou la pédiatre : il ou elle assure les visites de rentrée des enfants de moins de quatre mois, les visites de suivi si besoin, elle rencontre les familles soit à sa demande (venant éventuellement des équipes), soit à leurs demandes dans le cadre d'une problématique particulière. Elle rédige également les PAI (Protocoles d'accueil individualisé) des enfants selon des besoins spécifiques, avec le concours des personnes qui suivent l'enfant à l'extérieur (médecin, CAMSP, orthophoniste, ...). Elle accompagne les équipes sur le plan médical (écriture des protocoles...), formatif, ou/et sanitaire.

Le ou la psychologue : il accompagne les équipes dans l'observation des enfants dans les structures pour prévenir ou définir l'apparition de troubles du développement. Il conseille également sur l'aménagement des espaces et/ou des activités adaptées selon les difficultés des enfants.

Le ou la psychomotricien(ne) : ce professionnel spécialiste du comportement de l'enfant intervient dans les structures à la demande des équipes pour observer les enfants, rencontrer les familles et prévenir ou infirmer des comportements questionnants.

En lien avec les équipes des structures, ces trois professionnelles croisent leurs regards pour un meilleur accompagnement des familles des enfants et des professionnels dans une logique de travail pluridisciplinaire.

Une rencontre est organisée tous les trimestres, avec un bilan sur celle du mois de juin et une programmation de l'organisation de l'année scolaire suivante.

B Les stagiaires et les apprentis, le partenariat

L'ensemble des professionnels a un devoir de formation et d'accompagnement des futurs professionnels que sont les stagiaires et les apprentis.

Tous les établissements sont amenés à accueillir des stagiaires, voire des apprentis. Pour cela la Direction petite enfance travaille avec différents établissements depuis plusieurs années (IFPM, Croix rouge, Lycée Ste Croix – St Euverte, CFA Orléans Métropole...).

Il s'agit d'un partenariat continu entre chaque interlocuteur. En plus d'accueillir des stagiaires, les professionnels de la PE participent également :

- Avec l'IFPM : aux jurys d'examen, à des sessions de formations pour les élèves, au montage de projets d'élèves
- Avec le lycée Ste Croix-St Euverte : aux jurys d'examen
- Avec la Croix-Rouge : certains établissements accueillent des groupes d'élèves pour des visites

Ce travail d'accueil et de formation est un réel investissement en termes de temps, d'énergie et de responsabilités. Chaque professionnel qui intègre l'équipe de la petite enfance à la ville d'Orléans choisit par cet engagement de s'investir pleinement dans ces accueils.

C Les valeurs professionnelles fondement du travail

L'objectif commun des professionnels de la petite enfance est de proposer un accueil de qualité à l'enfant et sa famille, dans un travail de cohésion pluridisciplinaire. Les valeurs professionnelles sont la base des pratiques et servent de guide dans les réflexions quotidiennes. Elles sont inscrites dans le projet éducatif, puis dans le projet pédagogique de chaque structure.

En intégrant l'équipe de la Petite Enfance à la ville d'Orléans, les professionnels adhèrent au projet éducatif de la Ville ainsi qu'au projet pédagogique de la structure dans laquelle ils travaillent.

C.1 • Les valeurs communes

Les professionnels se doivent de mettre en pratique les valeurs suivantes :

- Les savoirs (connaissances de base liées à la formation initiale, connaissances du développement de l'enfant de 0 à 5 ans, apports des formations continues, lectures pour se tenir informé des nouvelles connaissances en lien avec le développement de l'enfant ...)
- Le « savoir-être » (attitude, vie en collectivité...). Le respect des autres, de leur travail, de l'histoire et de l'expérience de chacun, faire preuve de tolérance
- Le « savoir-faire » (professionnalisme, compétences...)
- Une communication bienveillante envers l'interlocuteur (enfant, parents, collègues...)
- Une posture professionnelle (accueil de qualité, non jugement envers l'interlocuteur, guidance, partage, écoute active¹...)
- De l'écoute et du respect de la parole de l'autre (confidentialité et secret professionnel)
- Esprit d'équipe et complémentarité des différents métiers, des parcours et des expériences

Les professionnels

- Être en demande de formation pour questionner ses pratiques et les faire évoluer (selon les nouveaux apports théoriques : neurosciences...)
- Accompagnement des stagiaires et des apprentis dans la réalisation de leurs objectifs de stage et mettre à leur profit notre expérience professionnelle (transmissions de « savoirs »)
- Qualité de vie au travail : faire du lieu de travail un endroit agréable où chacun se sent en sécurité
- Respect du matériel avec la bonne utilisation et le rangement

Dans un souci de cohérence et de continuité, nous travaillons continuellement sur nos valeurs, que ce soit dans chaque établissement ou lors de groupes de travail pour faire en sorte que chaque professionnel se trouve en adéquation avec ces valeurs et qu'il y ait toujours un sens à ces pratiques.

C.2 • Les journées de formation

En lien avec ces valeurs communes et dans un objectif de formation continue, les professionnels ont accès à divers types de formations :

- Journées pédagogiques : proposées à l'ensemble de la direction Petite Enfance (2 journées / an). Durant ces journées, les équipes sont réunies autour d'une même thématique, permettant de créer du lien dans les pratiques professionnelles. Cela offre une ébauche de travail à explorer dans chaque structure.
- Formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Les thématiques seront choisies selon les missions de chaque agent.
- Formations internes proposées par la mairie d'Orléans. (communication gestuelle, sensibilisation à La communication non violente, découverte du kamishibai, portage, change enroulé, connaissances de l'enfant, SST, formations bureautiques...). Ces formations sont dispensées par des agents PE de la Ville formés à ce titre.
- Formations transversales par la ville d'Orléans : SST, management, risques, informatique...
- Autres formations (stage, colloque, journée d'études, conférences...).



¹ **Savoir écouter pour Rogers repose sur le respect strict de cinq impératifs :**

1. **L'accueil :** savoir accepter l'autre comme il est. C'est une attitude empreinte de respect et de considération pour favoriser la confiance et manifester un réel intérêt.
2. **Être centré sur ce que l'autre vit et non sur ce qu'il dit :** c'est aller au-delà des faits pour s'ouvrir à la façon dont l'autre ressent les choses.
3. **S'intéresser à l'autre plus qu'au problème lui-même :** plutôt que de voir le problème en soi, il s'agit de voir le problème du point de vue de l'autre.
4. **Montrer à l'autre qu'on le respecte :** c'est donner à l'autre l'assurance que l'on respecte sa manière de vivre ou de voir les choses sans empiéter sur son domaine et sans se transformer en apprenti psychologue qui "voit" dans l'inconscient de l'autre
5. **Être un véritable miroir :** il s'agit, non pas d'interpréter "votre problème c'est cela " mais de se faire l'écho de ce qu'il ressent: "ainsi, vous ressentez profondément que...".

C.3 • Les valeurs communes

Chaque établissement, chaque équipe, organise des réunions régulières selon différents objectifs :

- Des réunions thématiques : pour une réflexion continue autour de la pédagogie (itinérance ludique, jouets à disposition, repas, sommeil...) et une cohésion dans les pratiques
- Des réunions d'informations : transmission par l'équipe de direction d'éléments pratiques, techniques, d'organisation, venant de la direction Petite Enfance, ...
- Des réunions par groupe (bébés, moyens, grands ...) : pour réfléchir sur des éléments concernant uniquement cette équipe (les enfants, les familles, l'organisation, les projets...)
- Des réunions de projets : les projets de l'établissement pour lequel l'ensemble des professionnels est concerné, avec des « représentants » chargés de diffuser auprès de leurs collègues les informations/décisions échangées pendant ces réunions
- Des réunions sur un sujet en particulier : protocoles médicaux, préparation de rentrée...

Des réunions sont également organisées à l'extérieur des structures pour permettre des temps de travail selon des objectifs précis :

- Réunions de direction : la direction Petite Enfance (directrice, responsable des relations aux familles et coordinatrice pédagogique) rencontrent une fois par mois les responsables des structures. Ces réunions permettent une transmission d'informations descendantes, des réponses aux questions que les responsables ont pu transmettre au quotidien, des retours de formations, des éléments concernant des projets, des temps de réflexion sur des projets de direction, ...
- Réunion des puéricultrices : elles se rencontrent une fois par mois sur des sujets concernant le versant médical, sanitaire, protocoles, accueil des enfants en situation particulière en lien avec une situation médicale ou de handicap... auquel le pédiatre peut être convié selon la thématique.
- Réunion d'éducateurs de jeunes enfants : quelque soit le poste au sein de la direction Petite Enfance (RPE, direction, continuité de direction...), les éducateurs participent à une réunion mensuelle dans un objectif d'échanges autour de thématique pédagogique. Cela peut concerner aussi bien des sujets d'actualité, une thématique particulière (organisation de journée, accueil de l'enfant, de la famille, aménagement de l'espace, management de l'équipe...), que des projets (itinérance ludique, repas...) ou un partage d'expérience pour accompagner un questionnement.

La direction Petite Enfance met également en place des analyses de pratiques professionnelles. Il s'agit de rencontres régulières avec un intervenant extérieur pour les professionnels des établissements qui souhaitent participer, échanger, réfléchir, et aider sur leurs pratiques dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Il s'agit de s'interroger sur la posture professionnelle afin de garantir une cohérence dans les interventions, d'améliorer les compétences, d'aboutir à des résolutions de situations professionnelles et d'impulser une réflexion fédératrice.

L'accueil des enfants



Les différentes structures Petite Enfance du CCAS d'Orléans sont réparties entre les structures collectives, les accueils chez les assistantes maternelles qui sont rattachées à des crèches familiales, les haltes garderies, et les accueils passerelle.

Quelque soit la structure, l'accueil est à tout niveau et à tout moment : de la première rencontre, en passant par le réveil de sieste, ou lors de l'arrivée du matin ... Le professionnel doit s'adapter en permanence pour tenir compte de tous les éléments qui forment cet accueil ; les besoins de chacun, le contexte, la personnalité, le vécu ... Dans l'intérêt de l'enfant, l'accueil, que ce soit celui à la journée, ou tout au long de la crèche, est réfléchi de façon à limiter les interlocuteurs. Cela permet une sécurité affective qui s'instaurera plus rapidement et se maintiendra, grâce aux repères de personnes, d'organisation de journée répétée, de continuité de soins...

Sur l'ensemble de l'accueil de l'enfant, les réflexions professionnelles sont soutenues par le travail et les recherches pédagogiques de différentes personnalités de la petite enfance tels que Maria Montessori, Donald Winnicott, Emmi Pikler, Boris Cyrulnik, Jean Epstein, Catherine Gueguen ... Annexe 3 : extrait du projet pédagogique de la crèche du Plat d'Étain.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique

Les enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique sont prioritaires pour avoir une place en crèche, à condition que leur situation soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant ne sont pas des établissements de soins (de thérapie ou de rééducation) mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent les enfants présentant un handicap en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour toute situation connue préalablement à l'accueil, une visite médicale est organisée entre la famille, le ou la pédiatre et la direction de l'établissement. Le médecin prononcera un avis sur la possibilité d'accueil collectif, ou pas, et de l'organisation de la semaine selon les capacités de l'enfant et la possibilité d'accompagnement de l'équipe.

• Le handicap de l'enfant est connu et l'accueil en collectivité est possible :

L'entrée se fait après un temps de rencontre entre la famille, le ou la responsable et le ou la pédiatre de la structure permettant d'établir les attentes de la famille et les modalités d'accueil. Les acteurs extérieurs dans la prise en charge de l'enfant sont des partenaires privilégiés.

• Le handicap de l'enfant n'est pas connu, il se révèle au sein de la crèche suite aux observations des professionnels qui auront détectés des difficultés dans les apprentissages de l'enfant :

Les parents sont sollicités pour évoquer avec les équipes et plus particulièrement la pédiatre et/ou la psychologue et/ou la psychomotricienne les observations partagées. Ils pourront être accompagnés dans leurs recherches d'une aide spécialisée.

• L'enfant avec pathologie médicale :

Selon les besoins de l'enfant le temps d'accueil sera organisé entre la famille et la structure. Si nécessaire, un protocole d'accueil personnalisé sera mis en place en collaboration avec le médecin traitant, et les professionnels qui suivent l'enfant, et l'équipe pour la prise en charge particulière de l'enfant.

Un Protocole d'Accueil Individualisé peut être rédigé lors d'un accueil qui nécessite une prise en charge spécifique que ce soit en lien avec un handicap, une maladie chronique (ou pour d'autres situations telles qu'un accompagnement parental ...). Il est un soutien à l'accueil, indiquant les modalités de la prise en charge en collectivité et les éventuels intervenants s'il y en a.

A Les enfants ont besoin de se sentir rassurés

Dans tous les moments de vie passés dans la structure ou chez l'assistante maternelle, l'enfant est sollicité pour participer, mais en aucun cas il n'est forcé. Il reste le décisionnaire ; aussi bien dans le jeu, que dans les soins.

A.1 • La familiarisation (adaptation) de l'enfant et de sa famille, moment d'échanges avec le professionnel

Chaque famille et chaque enfant sont accueillis dans le respect de leur histoire. Chacun prendra le temps qui lui est nécessaire pour appréhender ce nouvel environnement. Les adultes qui l'entourent seront attentifs au respect de son rythme.



La période de familiarisation est basée sur une trame commune, elle reste adaptable selon les besoins et nécessités des enfants, et des familles.

L'objectif premier est que ce soit un moment d'échange où les parents peuvent faire part de leur questionnement pour permettre à l'enfant de créer des nouveaux repères et tisser des liens d'attachement lui permettant de se sentir en sécurité. Un professionnel sera référent pendant cette période.

Le professionnel accueillant accompagne l'enfant et ses parents dans la découverte de ce nouvel environnement.

Un lieu/coin calme est choisi par le professionnel pour accueillir l'enfant et sa famille. Il prend connaissance auprès des parents de ses rythmes et habitudes de vie, en instaurant un climat de confiance dans le respect de l'intimité de chacun, sans jugement et dans la plus grande discrétion professionnelle.

La connaissance de l'enfant se transmet entre les différents membres de l'équipe, ce qui assure une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

L'accueil des enfants

A.2 • L'objet transitionnel

Le principe de l'objet transitionnel est l'objet que l'enfant a choisi pour faire le lien entre la maison et la structure d'accueil, objet qui lui permet de trouver de la sécurité affective. À ce titre, la règle est commune et immuable : les « doudous », tétines... sont laissés à la hauteur des enfants pour qu'ils puissent d'eux-mêmes y accéder selon leurs besoins, et au même titre, les déposer lorsqu'ils ne sont plus nécessaires (pochettes accrochées au mur, boîtes dans des étagères avec photo...). Pour une question d'hygiène, chez les plus jeunes, pour les tétines, les professionnels les proposent dès que l'enfant en manifeste le besoin, car elles trouvent facilement reprenneur si elles sont laissées sur le sol...

Au quotidien, les enfants sont sollicités pour déposer leur doudou/tétine lorsqu'ils sont en activité et pendant le repas, pour les amener tout doucement à être le plus autonome possible. L'enfant étant décisionnaire, et l'objet étant à hauteur, il est alors plus facile pour que l'enfant ne s'en saisisse que dans les moments essentiels, et non plus en permanence par crainte de ne plus y avoir accès ensuite.

En aucun cas, un enfant ne sera privé de tétines/doudou sous un quelconque prétexte ; qu'il l'a trop souvent, qu'il ne parle pas, que cela l'empêche de participer aux activités... Si l'enfant en a besoin, il le garde. Il manifeste par ce biais un manque de sécurité affective, de fatigue, ou de besoin de calme.

A.3 • Le respect de leurs rythmes essentiel à leur bien être

Tous les moments de vie de l'enfant sont sujets à respect du rythme de chacun ; que ce soit l'arrivée, la découverte dans le jeu, le temps des repas, du sommeil.



L'adulte est là pour l'accompagner, et le rassurer par sa présence bienveillante, en aucun cas, pour faire ou décider à sa place. Le bon accompagnement des enfants est un positionnement de l'adulte actif, observateur et qui verbalise. Le professionnel anticipe par la parole ses actions, il prévient l'enfant, quelque soit son âge, de ce qui se prépare, de ce qui se passe, de ce qu'il vient d'expérimenter ou de vivre... Il a le regard toujours porté sur les enfants, ce qui ne veut pas dire qu'il est dans l'action permanente car l'enfant a beaucoup de ressources en lui pour ne pas avoir besoin que l'adulte agisse pour lui et/ou immédiatement. Mais il a besoin d'un regard bienveillant, attentif pour pouvoir se rassurer et agir.

Nous retrouvons ici deux grandes professionnelles de la Petite Enfance : Emmi Pikler et Maria Montessori : la première recommandant la motricité libre : ne pas anticiper ce que l'enfant n'a pas encore appris à faire de lui-même (ne pas asseoir un enfant qui ne sait pas le faire seul), ce qui viendrait à ralentir ou freiner ses apprentissages et son autonomie. Pour cela, l'équipe aménage les espaces de vie pour que les enfants puissent expérimenter et se déplacer seuls.

La seconde prônant l'accompagnement de l'enfant pour qu'il fasse par lui-même : « Aide-moi à faire seul ». Le rôle de l'adulte est de guider l'enfant, de l'observer pour lui proposer des activités en fonction de son développement. L'enfant doit pouvoir oser explorer, découvrir, prendre des risques et faire des expériences avec les professionnels qui l'accompagnent et l'encouragent en assurant sa sécurité.

Avec l'empathie, le soutien et la bienveillance du professionnel, l'enfant prend confiance en lui et devient de plus en plus autonome.

Cette autonomie est favorisée au quotidien en sollicitant sa participation selon son âge et ses capacités dans tous les moments de la vie à la crèche que ce soit durant les temps d'activités, pendant les repas ou dans les moments de soins. La relation est primordiale, une attention particulière est portée par le professionnel et le soin n'est jamais banalisé. Tous les actes sont verbalisés à l'enfant pour qu'il apprenne à les anticiper et à établir une relation de confiance.

Cette relation permet à l'enfant d'être rassuré et sécurisé.

A.4 • Les repères aidant au quotidien dans le collectif

« La théorie de l'attachement est un champ de la psychologie qui traite d'un aspect spécifique des relations entre êtres humains. Son principe de base est qu'un jeune enfant a besoin, pour connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et continue. Cette théorie a été formalisée par le psychiatre et psychanalyste John Bowlby après les travaux de Winnicott, Lorenz et Harlow. C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'attachement est primordial pour l'évolution psychologique de l'enfant ».

D'où la nécessité d'établir une notion de référence ou de continuité de soins. En crèche familiale, la référence est systématique puisque l'enfant est accueilli par une assistante maternelle.

L'enfant à qui l'on donne des repères fixes se sentira en sécurité et cette sécurité sera la base de son développement affectif, qui va ensuite lui permettre de tisser des liens sociaux.

Lors de son arrivée dans la crèche, pour la période de familiarisation, l'enfant sera accueilli par une personne de référence, avec continuité durant le temps nécessaire, si besoin, voire toute l'année dans certaines crèches.

La référente devient un relais, en assurant à l'enfant une régularité dans les gestes quotidiens et une prise en charge individualisée, qui lui apportera un sentiment de sécurité.

Dans chaque unité une équipe de professionnels est définie. Ces adultes sont des points de repères pour les enfants. Leur présence régulière est bien identifiée.

L'organisation de la journée, avec ses rituels ainsi que l'aménagement de l'espace représentent aussi une forme de repères référencés pour les enfants.

C'est aussi pour une question de repères et donc de sécurité pour l'enfant que l'organisation de la journée est répétée quasiment à l'identique. L'enfant connaît et donc anticipe ce qui va se passer, où ça va se passer et avec qui. Moins il y a d'inconnu, plus l'enfant est serein pour jouer et aller vers les autres. Les rituels entre les activités sont un moyen supplémentaire d'aider l'enfant à concevoir le déroulé de journée, auquel s'ajoute la notion du temps qui passe.

L'accueil des enfants

B Le jeu, activité essentielle de l'enfant

L'enfant est naturellement curieux, ce qui va lui permettre d'expérimenter, de se déplacer, de découvrir. Pour s'éveiller et s'épanouir, l'enfant doit avant tout pouvoir évoluer dans un milieu qui lui permette de découvrir par lui-même des situations, d'explorer son environnement sans que l'adulte n'interfère dans ses rythmes d'apprentissage. Les jeux permettent à l'enfant de développer à son propre rythme ses capacités motrices, sensorielles et relationnelles.

Pour pouvoir explorer librement, l'enfant a besoin du regard attentif et bienveillant de l'adulte qui lui permet de se sentir en sécurité et ainsi de construire une confiance en lui, indispensable à son épanouissement.

L'enfant est en activité tout au long de son développement, quel que soit son âge. L'enfant se construit en répétant, en renouvelant régulièrement ses expériences.

Pour favoriser ces moments dans un lieu collectif, les équipes favorisent les moments en petits groupes le plus souvent possible tout au long de la journée. Cela permet une attention plus individualisée aux enfants, des échanges plus favorables entre les enfants, moins de stress pour les enfants pour qui les grands groupes sont parfois sources de bousculades, de jouets pris des mains... cela favorise la découverte de la relation à l'autre...

A l'inverse, en crèche familiale, des temps de halte-jeux sont organisés sur le lieu d'accueil collectif pour amener l'enfant, habituellement en relation individuelle, à s'intégrer à un groupe d'enfants plus conséquent.

Le jeu est proposé sous des formes différentes :

- l'adulte propose une activité pendant laquelle il reste avec les enfants pour observer ce qui se passe, c'est ce qu'on appelle une activité proposée ; il s'agit d'une invitation.
- les jouets sont installés dans la salle, à hauteur des enfants, dans des bacs contenant, repérés, et toujours rangés à la même place pour que l'enfant choisisse seul ce qui l'intéresse au moment où il le souhaite.

En ayant pour fil conducteur la pédagogie Loczy, mise en place par Emmi Pikler, qui nous sert de repères, les équipes laissent les enfants libres dans leurs mouvements, dans leurs expérimentations.

Les adultes ne proposent pas de mettre l'enfant dans des situations qu'il ne maîtrise pas de lui-même (position assise, debout...). Il est essentiel que ce soit l'enfant qui en fasse son propre apprentissage. Il maîtrisera ainsi plus vite et plus efficacement l'objectif atteint et, surtout, ne se freinera pas dans ses apprentissages.



L'aménagement de l'espace

Il doit être réfléchi en équipe, il est essentiel pour le bien-être de l'enfant aussi bien en collectivité que chez l'assistante maternelle.

« Les différents espaces sont accessibles, fluides et suscitent sa curiosité et son éveil. Ils se doivent d'être sécurisants, l'adulte est présent et soutient l'enfant par le regard » (A. Deroo). Cela veut dire vérifier que quelque soit l'endroit où se trouve l'enfant, il peut voir l'adulte et être vu par l'adulte.

Les espaces de jeux sont ouverts à tout moment de la journée en libre accès aux enfants.

Que ce soit en structure ou chez les assistantes maternelles, la réflexion a été portée pour que les enfants puissent avoir le professionnel dans leur champ de vision et avoir accès aux jeux et jouets qu'ils souhaitent au moment où ils le souhaitent.

Au même titre que les équipes réfléchissent l'aménagement de l'espace, les règles sont discutées communément et définies ensemble. Ainsi les règles sont claires et communes pour tout le monde.

Il est indispensable de penser à chacun des enfants dans le collectif : tous les enfants n'ont pas envie de faire la même chose au même moment, et pour pouvoir adapter les espaces et les jouets il faut pour cela connaître les besoins et le développement de l'enfant selon l'âge. C'est ainsi que les professionnels peuvent adapter l'environnement du groupe d'enfants.



Le jeu

La liberté de jouer est favorisée, l'enfant a plaisir à jouer librement, à imiter, à faire semblant, à laisser aller son imagination. Parce qu'il est acteur de ses apprentissages, l'estime de soi de l'enfant est renforcée.

L'objectif premier du jeu est la découverte, l'expérimentation et la répétition, en aucun cas la production. Par ce cheminement, l'enfant va apprendre, construire ses compétences et le monde qui l'entoure. Les professionnels ne proposent pas d'activité dans le but que l'enfant produise un « résultat », c'est l'action qui aura amené au but qui est le plus important. Les efforts, la persévérance, les manipulations, l'observation, la patience... que l'enfant aura dû mettre en œuvre feront l'intérêt de l'activité.

L'accueil des enfants

Les jouets et autres objets

Anne-Marie Fontaine a travaillé sur le jeu ; son travail est un repère en termes de jouets, quantités, disposition, aménagement de l'espace ... Au même titre que l'aménagement de l'espace, les objets proposés au groupe d'enfants sont un travail partant des connaissances du développement de l'enfant et de l'observation du groupe, qui s'adapte au fur et à mesure de l'année, et des compétences et des besoins des enfants.

Les jouets proposés sont en plusieurs exemplaires, cela facilite les petits groupes. Il faut qu'il y en ait en quantité suffisante par rapport au nombre d'enfants, cela facilite leurs jeux, les interactions en petits groupes, et donc moins de conflits. Un choix suffisant d'activités permet de répondre aux besoins individuels ; tous les enfants n'ont pas envie de jouer à la même chose au même moment, ils ne jouent pas de la même façon au même jeu et ils ont besoin de répéter leurs jeux plusieurs fois pour les comprendre.

Pour les bébés, les jouets sont proposés en fonction de leur taille, et de leur poids pour que chaque enfant, quelque soit son âge, puisse attraper et porter le jeu. Un jouet trop petit, trop grand, trop lourd, ne sera pas adapté et démotivera l'enfant dans son jeu, son expérimentation.

Le stockage des jouets est facilité par des contenants, type petites panières, qui permettent aux enfants de déplacer les jouets, d'aller jouer à l'endroit de la salle qui leur convient, et de pouvoir venir remettre à sa place le panier pour pouvoir le retrouver à chaque fois qu'il souhaitera rejouer avec.

Ce système de repérage permet également d'amorcer le concept du rangement, qui n'est pas acquis avant trois ans, mais qui, grâce à l'exemple et aux repères mis en place préalablement, se fera naturellement quand le cerveau de l'enfant sera suffisamment mature pour comprendre le principe de « ranger »

Les temps collectifs en crèche familiale

L'accueil chez les assistantes maternelles se fait en petit groupe. Mais l'une des composantes de ce type d'accueil est la participation aux temps collectifs. Ces temps de halte-jeux permettent ainsi aux enfants de découvrir un autre lieu, rencontrer les assistantes maternelles et d'autres enfants, des relations sociales différentes, des jouets nouveaux et des espaces de jeux autres que ceux qu'ils ont au quotidien.

Les temps de halte-jeux : en demi-journée ou journée continue, tout âge confondu, les assistantes maternelles se retrouvent en petits groupes. Cela permet aux enfants de connaître les autres enfants, d'être en plus grand groupe et de connaître les autres professionnelles de la crèche familiale, notamment des assistantes maternelles chez qui ils peuvent être replacés.

Les ateliers : de 1h30 à 2h par semaine pour les enfants de 2 à 3 ans. Les enfants se retrouvent avec un(e) assistant(e) maternel(le) et l'éducateur(rice) de jeunes enfants de la crèche de manière à créer des interactions entre enfants du même âge et de cibler les jeux et /ou activités en fonction des intérêts spécifiques à cette tranche d'âge.

Les enfants accueillis bénéficient ainsi de modalités différentes et complémentaires dans leurs modes de jeux et de découverte des relations à l'autre.

C Le positionnement du professionnel

L'accueil et la juste distance

Le/la professionnel/le est là pour accueillir l'enfant, ses parents, sa famille proche ou élargie de façon accueillante, sans distinction, avec respect et non jugement. Il est un relais des parents lorsque ceux-ci laissent leur enfant à la collectivité ou à l'assistante maternelle, quel qu'en soit la raison. C'est en ce sens, qu'il nommera toujours l'enfant par son prénom (pas de diminutif, de surnom), le reste étant réservé aux parents et à la famille.

Dans l'espace

Pour reprendre Anne Marie Fontaine : « la place et la visibilité des adultes sont un régulateur de la répartition des enfants dans l'espace et des interactions qu'ils pourront développer. Les adultes sont comme des phares ». L'ensemble des équipes a travaillé sur ce positionnement et l'on retrouve dans les lieux de vie un adulte en positionnement fixe à hauteur des enfants qui peut être vu par tous et ainsi voir l'ensemble du groupe. Ainsi chaque professionnel est observateur de ce qui se passe dans le groupe.

La verbalisation est également un élément fort de la sécurisation de l'enfant

L'attention individuelle qui lui est portée, l'anticipation des actions, les explications sur les actes, les émotions... permettent à l'enfant de comprendre, de prévoir, et d'élargir son vocabulaire et l'aide à se rassurer. Particulièrement sur les émotions. Le jeune enfant ne maîtrise pas encore ses émotions, notamment celles négatives. Il a besoin de l'adulte pour les expliquer, les comprendre et les nommer. La communication non violente (CNV) est un atout supplémentaire pour parler à l'enfant (entre autre) de façon positive et en ne se substituant pas à lui. C'est une méthode exploitée par l'ensemble des établissements Petite Enfance de la ville d'Orléans pour laquelle une grande majorité de professionnels ont été formés, ou initiés.

Certaines structures ont également ajouté le langage gestuel pour ajouter un mode de communication commun entre les adultes et les enfants. L'objectif est de proposer aux enfants un code supplémentaire de communication pour éviter des frustrations. Le geste étant naturel chez le tout petit, bien avant le langage oral, il peut ainsi par des gestes transmettre à l'adulte ce qu'il souhaite, ce qu'il attend. Il s'agit d'un code basé sur le langage des signes adaptés à la capacité motrice des plus jeunes, sur des mots et émotions qui sont récurrents. Les gestes sont associés au mot par les adultes de façon à faciliter la communication. Ainsi, très vite les enfants « signent » et se font ainsi comprendre, pour que l'adulte puisse apporter une réponse. Les premiers mots souvent appris sont des actions concrètes : « encore, manger, dormir, boire, changer la couche... » puis viennent les émotions « peur, triste, content... » et d'autres mots encore que les enfants exploitent facilement, avec appétence et beaucoup de dextérité.



L'exemplarité

L'enfant apprend dans ses premières années. Tout n'est pas inné, notamment en ce qui concerne les relations aux autres. Les neurosciences nous confirment que le cerveau de l'enfant est complètement immature de ce côté-là et que l'enfant ne peut pas gérer lui-même, seul, de nombreux domaines. C'est principalement l'exemple donné par les adultes qui l'entourent, et la verbalisation, qui vont l'aider à comprendre et ensuite acquérir les codes.

Les parents



A Un accueil individualisé et progressif des parents

Les parents sont accueillis au quotidien de manière chaleureuse et bienveillante par les professionnels de la petite enfance.

Par leur sourire, leur posture, ils témoignent quotidiennement de l'intérêt qu'ils leur portent.

Ils accueillent l'altérité sans préjugés et de ce fait font preuve d'ouverture d'esprit.

L'accueil des parents est pensé et réfléchi en équipe : c'est une première étape pour tendre à une véritable rencontre au regard même de l'intérêt de l'enfant.

Le premier accueil a toute son importance. Au-delà de l'aspect administratif, il permet aux parents de s'imprégner de l'atmosphère du lieu d'accueil.

C'est également pour les parents l'occasion de rencontrer l'équipe de professionnels et, plus spécifiquement, la personne qui « prendra soin » de l'enfant au quotidien.

Cette période de familiarisation est l'occasion d'échanges et d'écoute mutuelle autour de l'enfant. Ainsi, la relation et le lien de confiance se construisent progressivement. Les connaissances des parents et des professionnels sur l'enfant sont différentes mais complémentaires. Il convient de rechercher un juste équilibre bénéfique pour l'enfant.

En ce qui concerne les crèches familiales, le lieu de travail de l'assistante maternelle est également son lieu de vie familial. C'est un élément essentiel dans le cadre de l'accueil, car il doit être ouvert aux familles, mais il doit également respecter l'intimité du domicile de l'assistante maternelle. C'est un contexte qui se travaille avec l'équipe de direction, l'assistante maternelle et qui se discute également avec les familles, de façon à ce que les conditions soient clairement énoncées pour permettre une relation la plus explicite possible pour tous.

B Le parent, premier éducateur de l'enfant

B.1 • Le parent, premier point d'appui pour les professionnels

Les structures petite enfance accueillent chaque enfant parce que les parents leur confient cette responsabilité. Ce sont eux qui autorisent l'institution et par conséquent les professionnels qui la représentent, à prendre soin de leur enfant. C'est en ce sens que pour garantir la prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant, il s'agit de travailler conjointement entre les familles et les équipes.

Parents et professionnels vont avoir chacun une connaissance différente mais complémentaire de l'enfant. Les équipes, de par leur formation, disposent de connaissances relatives au développement et à la socialisation des jeunes enfants. Ce savoir va s'enrichir de la connaissance particulière que chaque parent va avoir de son enfant. C'est la reconnaissance mutuelle de ces savoirs qui va permettre à chacun de trouver un équilibre bénéfique pour chaque enfant. Par son écoute et une attitude non prescriptive, le professionnel va favoriser l'expression des compétences parentales. Il s'agit d'entendre et de recevoir les expériences et les savoirs dont disposent les parents afin de les inclure dans l'accueil de leur enfant.

Reconnaître l'individualité de chaque enfant exige de faire une place à l'expérience familiale. L'enfant se sentira bien à la crèche ou chez l'assistante maternelle si le parent s'y sent bien et qu'il y trouve toute sa place.

B.2 • La coéducation

Le terme « coéducation » renvoie aux relations parents/professionnels relatives à l'éducation des enfants dans un milieu extra-familial. La collaboration entre parents et professionnels est importante pour l'enfant mais également pour les familles qui, reconnues et valorisées par les professionnels, oseront alors échanger avec eux. Dans la démarche coéducative, les pratiques et les modèles éducatifs peuvent être différents, complémentaires, le tout est qu'ils soient discutés et cohérents dans l'intérêt de l'enfant. La coéducation doit pouvoir être mise en œuvre dans un climat de respect et de considération mutuels, de discrétion et de confidentialité pour pouvoir convenir d'actions communes autour de l'enfant.

B.3 • La communication au cœur de l'accueil

Communiquer, partager, s'informer favorise la construction d'une relation de confiance nécessaire entre parents et professionnels. La qualité de cette relation contribue au sentiment de bien-être du jeune enfant accueilli.

Le fonctionnement et l'organisation de la structure sont expliqués aux parents dès l'admission et tout au long de l'accueil de leur enfant. Les temps d'échanges collectifs avec les familles peuvent prendre des formes différentes selon les équipes (réunions par unités, café des parents...). Les équipes développent également divers outils de communication pour rendre compte des événements, actualités et activités qui rythment la vie des structures d'accueil (fêtes, sorties, animations...).

Les communications du matin et du soir dont les modalités varient selon les lieux d'accueil, sont respectueuses des parents et de leurs attentes. Une communication individualisée témoigne de l'intérêt porté à chaque enfant. Les retours des professionnels permettent aux parents de se représenter le vécu de la journée de leur enfant.

Une communication quotidienne est nécessaire pour permettre aux parents d'exprimer leurs besoins, leurs doutes et d'échanger facilement avec les professionnels. Une rencontre plus spécifique peut être organisée pour des échanges plus approfondis si besoin. Les professionnels accueillent en toute discrétion les informations que les parents jugent utiles à la compréhension de leur enfant. La confidentialité est tout aussi nécessaire en ce qui concerne les propos tenus entre professionnels concernant les familles.

C La posture du professionnel dans l'accompagnement à la parentalité

Qu'est-ce que l'accompagnement à la parentalité ? (Annexe 4 : Compte-rendu d'une formation sur la parentalité pour la structure Chocolatine, LAEP)

Le soutien à la parentalité est désigné comme toute forme d'aide ou d'intervention, venant des pouvoirs publics et des associations, visant à accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires. La position du professionnel est d'accueillir les parents comme étant les premiers éducateurs tout en les soutenant de manière effective en étant attentifs à ne pas les dessaisir de leur rôle à l'égard de leur enfant. Il s'agit d'être à la recherche d'une coopération et d'une participation des parents reconnus comme les acteurs respectés dans leur développement et leurs choix éducatifs.

Le professionnel a un rôle important dans l'accompagnement à la parentalité ; il constitue une personne tiers auprès duquel les parents peuvent parfois se confier sur les difficultés rencontrées avec leur enfant.



C.1 • Écoute et disponibilité

Le rôle du professionnel est de se montrer disponible et à l'écoute du parent. Il doit l'accueillir tel qu'il est sans jugement ni stigmatisation. Il doit être dans une posture d'écoute active : selon Carl Rogers : **l'écoute active est une technique de communication qui consiste à utiliser le questionnement et la reformulation** afin de s'assurer que l'on a compris au mieux le message de son interlocuteur et de le lui démontrer.

C.2 • Principe de non substitution et de valorisation des compétences parentales

Le rôle, et par conséquent le positionnement du professionnel, est d'être en premier lieu à l'écoute des parents et, seulement dans un second temps, dans l'accompagnement si le parent le sollicite clairement. Le professionnel se doit d'avoir une posture d'accueillant, de facilitateur et de régulateur dans les échanges.

Parfois une simple écoute suffit, cela permet aux parents d'exprimer leurs ressentis et d'en prendre conscience. Les parents n'attendent pas forcément une solution ou une réponse de la part des professionnels. L'accompagnement, c'est faire avec le parent mais pas à la place de celui-ci, il ne s'agit pas d'avoir un projet éducatif à la place du parent. D'autre part, le conseil reste très général alors que chaque situation familiale est unique et non transposable.

Le rôle des professionnels est également de repérer des éventuelles fragilités de cette parentalité, pour pouvoir accompagner le parent et, si besoin est, de passer le relais à un tiers (collègue, direction, psychologue, partenaire extérieur...).

Chaque personne a besoin de reconnaissance, le rôle des professionnels de la petite enfance est aussi de répondre à ce besoin de reconnaissance des parents et de leurs montrer qu'ils sont en capacité de trouver des solutions et de s'occuper de leur enfant. En s'appuyant sur les compétences parentales observées on redonne confiance aux parents dans leur capacité à s'occuper de leur enfant et on peut ainsi les soutenir dans leurs initiatives parentales à condition que celles-ci répondent bien à l'intérêt de l'enfant.

C.3 • Principe d'observation

L'observation constitue un rôle important dans l'accompagnement à la parentalité. Elle permet de prendre du recul sur les situations vécues. Elle peut être conjointe avec les parents afin de valoriser l'enfant aux yeux de son parent. L'observation permet de créer du lien avec son enfant mais également de pouvoir comprendre et repérer ses besoins. Dans l'accompagnement à la parentalité, le professionnel peut soutenir, par le biais de l'observation, le parent dans la compréhension des besoins de son enfant. L'observation fine et précise permet de valoriser les attitudes et compétences parentales.

C.4 • Principe d'orientation

Si cette écoute ne suffit pas ou ne répond pas aux besoins des parents, le professionnel/l'équipe peut orienter les parents vers les réseaux d'aide à la parentalité. Cet accompagnement est basé sur la participation volontaire des parents et dans une recherche d'accord et d'adhésion des parents.

- Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : l'objectif est de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Il entre dans le champ de la prévention des difficultés des familles dans l'exercice de la parentalité. Les actions de soutien sont facultatives et ouvertes à tous les parents. Elles s'inscrivent « dans une logique préventive et visent à proposer un appui aux parents en situation de questionnement, de fragilité et de difficulté ». Propositions de rencontres autour d'activités avec les parents pour renforcer par l'échange leurs compétences parentales (groupe de parole, débat, activité parent/enfant).
- Le dispositif du carrefour des parents avec une permanence, ouverte à tous, d'un(e) psychologue et également des temps d'échange entre parents autour de thème divers.
- Proposer une rencontre avec un(e) psychologue, un(e) psychomotricien(ne) ou un(e) pédiatre rattaché(e) à la Ville.
- Orienter vers les différentes associations de la ville suivant la difficulté rencontrée (médiation familiale / conseil conjugal).
- Orienter vers un Lieu d'accueil enfant parent (LAEP).

D Des structures Petite Enfance ouvertes aux parents

Les établissements de la ville d'Orléans ont pour leitmotiv de travailler en se faisant connaître des familles dont elles accueillent les enfants. C'est en transparence qu'elles ouvrent leurs portes sous des formules variées, pour certaines communément aux structures, pour d'autres de façon individuelle.

Au quotidien : un petit peu tous les jours

Cette ouverture aux parents se matérialise en premier lieu par la semaine de familiarisation qui permet un accueil individualisé à la famille et l'enfant dans le lieu qui sera celui de l'accueil tout au long de l'année. Pendant ce moment, où l'objectif premier est la création d'un lien, une visite des différentes pièces est proposée de façon à permettre aux familles de connaître et visualiser concrètement où leur enfant va passer ses journées.

Cela se fait également par une invitation aux parents à rentrer dans l'unité de vie des enfants lors de l'accueil du matin et du soir. En effet ceux-ci peuvent prendre le temps de s'asseoir et/ou d'accompagner la séparation au sein des unités de leur enfant, c'est également le temps de transmission qui permet de créer le lien entre le vécu de l'enfant à la maison et le vécu à la crèche.

D'autre part de nombreux temps festifs sont organisés dans les lieux pour partager un instant informel et convivial avec les parents et leurs enfants. Ces moments permettent aux parents de se rencontrer, d'échanger et de partager un temps avec leurs enfants. De ce fait, ceux-ci répondent également à une lutte contre l'isolement et à un rôle de prévention autour des liens d'attachement avec le temps de partage parents-enfants. Fête de fin d'année, kermesse, carnaval, grande semaine de la Petite Enfance, café des parents... sont autant d'occasions de rencontrer les parents sur ces moments festifs. Cela peut être aussi le partage de temps d'activités dans le groupe de l'enfant. Les sorties à l'extérieur sont également l'occasion de rompre avec le quotidien tous ensemble pour un moment sympathique et détendu.

Des rencontres formalisées : réunions de rentrée, conseil de crèche et conseil consultatif Petite Enfance

Des réunions sont organisées quelques semaines après la rentrée pour permettre aux parents et à l'équipe de se rencontrer pour une présentation collective du groupe (lieu, équipe complète, projet pédagogique, activités, projets annuels...). D'autres également courant de l'année, selon les établissements ; cela peut-être sur une thématique, sur un projet...

La parole est également donnée aux parents afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur le quotidien de leur enfant à la crèche par un conseil de crèche. Il s'agit d'une instance consultative qui réunit des parents et des professionnels représentants de la crèche plusieurs fois dans l'année afin d'échanger sur la vie quotidienne, la pédagogie, l'accueil, les travaux à venir dans la structure ainsi que les propositions et questionnement des parents. Et une fois par an, le Conseil consultatif Petite Enfance, permet pour l'ensemble des structures de rencontrer la direction Petite Enfance et l'élue Petite Enfance de la ville d'Orléans (un représentant des familles et un représentant de l'équipe pour chaque établissement). Cette instance permet de présenter le bilan annuel, de répondre aux questions posées préalablement par les familles ou en cours de rencontre et d'évoquer ensemble des projets (propositions, avancement...) et représentant de l'équipe pour chaque établissement.

Compétences parentales : où se cachent les talents ?

Les compétences des parents sont également sollicitées afin que ceux-ci puissent intervenir dans les crèches auprès des enfants pour proposer des temps d'échange par exemple autour de la musique, de contes, activités sportives... Ces temps œuvrent d'avantage au partage de connaissances et de savoirs de chacun et valorisent chaque personne dans ses compétences.

Conclusion

Le projet éducatif de la Petite Enfance du CCAS d'Orléans est la ligne directrice pour l'ensemble des établissements. Il a été écrit conjointement avec des membres des équipes de direction des établissements de la Petite Enfance car il est ce que nous mettons en œuvre au sein de nos accueils et les valeurs que nous appliquons.

Chaque année, ce projet éducatif impacte plusieurs milliers d'enfants et de familles, ainsi que plusieurs centaines d'agents.

Le projet éducatif continue de se réfléchir et d'évoluer grâce aux objectifs posés chaque année par la direction petite enfance, ses projets et les groupes de travail qui en découlent, ainsi que par les pratiques des établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville qui progressent de façon permanente par leurs actions, réflexions, projets...

Dans chaque établissement un projet pédagogique est écrit annuellement. Il est la photographie de l'établissement dans sa mise en œuvre du projet éducatif. Il précise concrètement les pratiques concernant l'accueil des familles, le travail d'équipe, les valeurs du jeune enfant qu'il est nécessaire de connaître dans la prise en charge, et les projets prévus de l'année. Il ouvre également la réflexion aux questionnements des équipes et des pistes de travail envisagées et engagées.

Annexes

Annexe 1 : Liste des structures

Secteur La Source

	La Bolière	Maison de la Petite Enfance		Chocolatine
Type d'accueil	Collectif	Crèche Familiale	Halte-garderie	Lieu d'Accueil Enfants Parents
Nombre de places	65	5	12	
Adresse	6 rue Henri Poincaré	1 allée Alexis de Tocqueville		6 rue Henri Poincaré
Téléphone	02 38 69 02 02	02 38 63 29 84	02 38 63 29 84	02 38 69 02 02
Lundi	7h30 - 18h15	7h - 19h	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	
Mardi	7h30 - 18h15	7h - 19h	8h30 - 17h30	9h - 12h 14h - 17h
Mercredi	7h30 - 18h15	7h - 19h		
Jeudi	7h30 - 18h15	7h - 19h	8h30 - 17h30	
Vendredi	7h30 - 18h15	7h - 19h	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h

Secteur Saint Marceau

	Dauphine		Saint Marceau - Coursimault
Type d'accueil	Crèche Familiale	Halte-garderie	Collectif
Nombre de places	18	12	30
Adresse	4 rue d'Estienne d'Orves		24 rue Coursimault
Téléphone	02 38 66 24 61		02 38 56 31 52
Lundi	7h - 19h	8h30 - 17h30	7h30 - 18h15
Mardi	7h - 19h	8h30 - 12h 13h - 17h30	7h30 - 18h15
Mercredi	7h - 19h		7h30 - 18h15
Jeudi	7h - 19h	8h30 - 17h30	7h30 - 18h15
Vendredi	7h - 19h		7h30 - 18h15

Secteur Madeleine - Dunois

	Madeleine	Baron
Type d'accueil	Collectif	Collectif
Nombre de places	20	45
Adresse	18 allée Pierre Chevallier	5 rue du Baron
Téléphone	02 38 88 46 46	02 38 53 03 16
Lundi	7h30 - 18h15	7h30 - 18h15
Mardi	7h30 - 18h15	7h30 - 18h15
Mercredi	7h30 - 18h15	7h30 - 18h15
Jeudi	7h30 - 18h15	7h30 - 18h15
Vendredi	7h30 - 18h15	7h30 - 18h15

Secteur Blossières

	Blossières Becquerel	Blossières
Type d'accueil	Mini-club	Collectif
Nombre de places	17	72
Adresse	4 rue Antoine Becquerel	3 rue Raymond Vannier
Téléphone	02 38 22 00 71	02 38 88 43 59
Lundi	9h - 17h	7h15 - 18h15
Mardi		7h15 - 18h15
Mercredi		7h15 - 18h15
Jeudi		7h15 - 18h15
Vendredi	9h - 17h	7h15 - 18h15

Secteur Bourgogne - Droits de l'Homme

	Dorémi	La Borde	Grand Villiers		
Type d'accueil	Collectif	Collectif	Crèche Familiale	Halte-Garderie	Mini-club
Nombre de places	12	55	9	12	12
Adresse	11 rue de Reims	2 bis rue de la Borde	62 bis rue du Grand Villiers		
Téléphone	02 38 84 23 70	02 38 65 62 26	02 38 53 80 30		
Lundi	8h - 17h30	7h30 - 18h15	7h - 19h		9h - 12h
Mardi	8h - 17h30	7h30 - 18h15	7h - 19h	13h45 - 16h45	9h - 12h
Mercredi	8h - 17h30	7h30 - 18h15	7h - 19h		
Jeudi	8h - 17h30	7h30 - 18h15	7h - 19h	9h - 12h 13h45 - 16h45	
Vendredi	8h - 17h30	7h30 - 18h15	7h - 19h		

Annexe 2 : Charte de bien-traitance des structures Petite Enfance

Secteur Gare

	Pasteur	Gare		
Type d'accueil	Collectif	Collectif	Crèche Familiale	Mini-club
Nombre de places	60	20	28	12
Adresse	31 rue Ladureau	2 rue Daniel Jousse		
Téléphone	02 38 81 26.88	02 38 62 15 34		
Lundi	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30	7h - 19h	14h - 17h
Mardi	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30	7h - 19h	
Mercredi	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30	7h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
Jeudi	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30	7h - 19h	
Vendredi	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30	7h - 19h	

Secteur Blossières

	Blossières Becquerel	Blossières
Type d'accueil	Mini-club	Collectif
Nombre de places	17	72
Adresse	4 Antoine Becquerel	3 rue Raymond Vannier
Téléphone	02 38 22 00 71	02 38 88 43 59
Lundi	9h - 17h	7h15 - 18h15
Mardi		7h15 - 18h15
Mercredi		7h15 - 18h15
Jeudi		7h15 - 18h15
Vendredi	9h - 17h	7h15 - 18h15

Accueillir un enfant, en dehors du cadre familial nécessite une réflexion particulière : c'est un acte éducatif qui ne peut être laissé au hasard et à la seule spontanéité.

En cela, l'attitude du professionnel diffère de l'attitude parentale. Les relations à l'enfant ne sont pas investies des mêmes émotions.

Dans ce contexte, tous les enfants et leur famille sont accueillis, en tenant compte des limites de la collectivité.

Lorsque je suis accueilli(e) à la crèche ou chez l'assistante maternelle, j'ai besoin que l'on m'accorde la plus grande attention. Pour cela, j'aimerais que les adultes :

Instaurent un climat de confiance

- J'ai besoin de me sentir attendu(e) et accueilli(e) (ainsi que mes parents)
- J'ai besoin que vous me fassiez confiance
- J'ai besoin de retrouver les mêmes sourires chaque jour
- J'ai besoin que vous respectiez mes envies de «doudou»

Me respectent en tant que personne

- Je suis unique, appelez-moi par mon prénom
- J'ai besoin que vous respectiez et favorisez mes temps de repos
- J'ai besoin d'être accompagné(e) dans la découverte des aliments
- J'ai besoin que vous me laissiez grandir et vivre ma vie d'enfant
- J'ai besoin que mes émotions soient reconnues et acceptées

M'encouragent en fonction de mon développement

- De 0 à 6 mois, j'ai besoin de construire des liens d'attachement
- De 6 à 18 mois, j'ai besoin de découvrir et d'explorer
- De 18 mois à 3 ans, j'ai besoin d'imiter les adultes pour me construire avec les autres

M'accompagnent dans mon parcours de socialisation

- J'ai besoin que vous me posiez des limites et des interdits
- J'ai besoin que vous m'appreniez à vivre avec les autres et à respecter mon environnement
- J'ai besoin que vous me laissiez faire mes expériences dans un cadre sécurisant
- J'ai besoin d'être acteur de mes jeux
- J'ai besoin que vous me portiez de l'attention lorsque je joue

Développent une relation harmonieuse avec ma famille

- J'ai besoin que vous soyez disponible pour mes parents
- J'ai besoin que vous puissiez rassurer mes parents
- J'ai besoin que mes parents soient écoutés sans jugement
- J'ai besoin que mes parents puissent échanger avec les différents professionnels de la structure

Adoptent des postures de bien-traitance

- J'ai besoin que vous soyez à ma hauteur pour vous adresser à moi
- J'ai besoin que mon entourage soit disponible et se respecte
- J'ai besoin que vous mettiez des mots sur ce que je vais vivre
- J'ai besoin que les moments passés ensemble aient de l'importance pour vous
- J'ai besoin que vous enrichissiez vos pratiques professionnelles

Cette charte est issue d'une réflexion de l'ensemble du personnel Petite Enfance du CCAS d'Orléans initiée lors de journées pédagogiques de 2012 avec le soutien méthodologique de l'IFCAS.

Un groupe de professionnelles a ensuite synthétisé et retraduit ces échanges.

Annexe 3 : Extrait du projet pédagogique de la crèche du Plat d'Étain



Extrait sur les neurosciences

Comment accompagner les pleurs ? Par le contact physique, le contact verbal, par un langage de tendresse. Il est important de garder le contact avec l'enfant, de répondre aux besoins d'instinct et de refuge tout en laissant exprimer leurs pleurs. Consoler ce n'est pas stopper, c'est donner de l'attention et soulager. La communication sur les pleurs avec les parents est essentielle, elle va permettre de « déculpabiliser » les professionnels et permettre une meilleure compréhension des pratiques mises en œuvre au sein de la structure.

3.1 Apports des neurosciences dans nos pratiques professionnelles (journée pédagogique d'avril 2019).

Les neurosciences nous apprennent aujourd'hui que le cerveau de l'enfant de moins de 7 ans est très immature et que notamment la zone du « cortex pré-frontal » qui permet de réguler les émotions n'est pas encore développée. Le cerveau archaïque (reptilien) est lui pré-dominant chez le tout-petit. En partant de ce constat, il est donc préconisé de pouvoir établir avec l'enfant une relation empathique, soutenante et aimante pour que son cerveau se développe au mieux. L'idée est donc d'être à la fois écouté et à l'écoute. C'est-à-dire soi-même entendu et compris dans nos émotions et pensées et laisser l'autre s'exprimer dans tout ce qu'il a à dire dans une attitude empathique où l'on sent et comprend ce qu'il vit. Si on prend l'habitude d'avoir cette attitude au sein d'une équipe on gagnera l'adhésion de chacun de ses membres.

Si les professionnels de l'enfance montrent le comportement adapté, les enfants les imiteront, cela se passe au niveau des neurones miroirs. On pourra ainsi observer de l'entraide et de la coopération entre les enfants avant même l'intervention de l'adulte (émotion partagée, enfant qui console un autre qui pleure et qui lui apporte son doudou...).

1. La communication positive

Les neurosciences démontrent également que le cerveau de l'enfant ne traite pas bien la négation : il ne peut pas à la fois construire l'image mentale et la nier. **Quand nous interdisons quelque chose à l'enfant, c'est comme si nous lui donnions une consigne. Dans « ne cours pas » l'enfant retiendra « cours », il est plus indiqué de dire « marche » (l'enfant est en capacité de retenir seulement le verbe d'action).**

Pour nous adultes, lorsque nous entendons « ne pas » nous devons d'abord visualiser la chose à ne pas faire pour ensuite essayer de ne pas la faire.

Annexe 4 : Compte-rendu d'une formation sur la parentalité pour la structure Chocolatine, LAEP

L'idée de parentalité est apparue dans les années 1930 avec la notion de « parenthood » par Bronislaw Malinowski. Dans les années 60 la parentalité est présentée comme une construction des positions parentales selon le processus psychique du « devenir parent ». Puis dans les années 80 Didier Houzel définit la parentalité autour de 3 axes :

L'exercice de la parentalité : fait référence à la dimension de responsabilité parentale concernant les droits et les devoirs de tout adulte ayant la charge d'un enfant (notion juridique).

L'expérience de la parentalité : modification psychique chez la mère et le père du fait de devenir parent : le désir d'enfant, l'enfant imaginaire, le fait de passer parent d'un enfant et non plus seulement enfant d'un parent : changement de statut, champ psychologique et affectif, du conscient et de l'inconscient.

La pratique de la parentalité : concerne la prise en charge quotidienne, les comportements relationnels et éducatifs que les parents mettent en œuvre dans la vie quotidienne pour assurer le développement de l'enfant.

Définition de la parentalité validée par le conseil national de soutien à la parentalité (10/11/2011) : « la parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte / enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit. Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant »



Annexe 5 : Les besoins fondamentaux chez l'enfant

Abraham Maslow, psychologue, a proposé en 1970 une théorie de la motivation reposant sur cinq besoins humains fondamentaux et hiérarchisés (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoins d'amour, besoins d'estime, besoin d'accomplissement de soi). Pour cet auteur, l'apparition d'un besoin dépend de la satisfaction du besoin « précédent ».



Quels sont les besoins fondamentaux des enfants ?

Chez l'enfant, il existe des besoins de base, au même titre que chez l'adulte, certains éléments pouvant être plus importants au regard de la position de l'enfant par rapport à l'adulte et par rapport à sa propre personne.

En premier lieu, les besoins primaires liés à :

- l'alimentation sont importants chez l'enfant, celle-ci jouant un rôle très important en matière de relations affectives. L'alimentation doit également être une source de plaisir.
- le repos, dormir, laisser son corps récupérer est, chez l'enfant, un besoin de base. Le besoin de dormir évolue avec l'âge, un nouveau-né pouvant dormir jusqu'à 20 heures par jour et un adolescent n'ayant besoin que de huit ou neuf heures par jour.
- l'hygiène fait partie des besoins de base des enfants, leur assurant une bonne santé et leur permettant de mettre en place des habitudes qui leur serviront toute leur vie durant.

L'enfant a également besoin de se sentir en sécurité. C'est ainsi qu'il a besoin de règles et de limites permettant de le conforter dans ce sentiment de sécurité et d'apprendre les bonnes bases de vie en société.

Vient ensuite le besoin de stabilité : un besoin qui vient corroborer la sécurité, par le biais de repères divers et variés : horaires fixes, routine...

Plus loin, dans l'échelle des besoins de base des enfants : le besoin de communiquer. Pour preuve : dès sa naissance, le bébé communique avec son environnement.

L'enfant a également besoin que l'on respecte son propre rythme de développement. Que ce développement soit psychomoteur, affectif ou social, il convient de respecter la manière dont l'enfant évolue, chacun ayant son propre rythme.

En grandissant, l'enfant apprend en manipulant. Il convient donc d'assouvir le désir qu'a l'enfant d'apprendre en lui conférant un environnement propice et en lui proposant des activités adaptées. Lorsqu'il évolue dans un environnement, l'enfant a besoin d'explorer, d'observer et d'expérimenter. Il est important que l'enfant se sente stimulé et prenne du plaisir à apprendre.

Parmi les besoins de base, il convient d'inclure le besoin de sortie qui permet à l'enfant d'élargir ses horizons et de stimuler ses défenses au niveau de son organisme, grâce à de l'air frais et à une activité physique.

Les enfants : des êtres ayant besoin d'affection :

Chez l'enfant, les besoins affectifs sont importants. Ils ont besoin d'être aimés pour ce qu'ils sont, besoins qu'on leur prête de l'attention et qu'on les écoute. À ce titre, les enfants ont des qualités qu'il convient de repérer afin de les apprécier à leur juste valeur.

Un enfant a besoin de respect, au même titre qu'un adulte et a besoin d'être accompagné et encouragé, surtout lorsqu'il passe par des étapes primordiales qui lui permettent d'évoluer vers l'âge adulte.

Extrait tiré du site Découvrir Montessori

Un enfant dont les besoins ne sont pas satisfaits va chercher à les satisfaire par un autre moyen... souvent par un comportement inapproprié (pleurs, colères, cris etc...), alors qu'à l'inverse, un enfant dont les besoins sont comblés se sent bien intérieurement, adopte des comportements plus adaptés et coopère bien plus facilement. Respecter les besoins de l'enfant ne veut pas dire « être à son entière disposition ».



Direction de la Petite Enfance
69 rue Bannier - 45000 Orléans
02 38 68 46 64



Orléans
Mairie